

Partir en mobilité courte (hybride ou Programme intensif hybride)

Dans le cadre du programme ERASMUS, l'Université de Bordeaux Montaigne propose aux étudiants de participer à des programmes de mobilité courte combinant une mobilité virtuelle (avant et/ou après la mobilité physique) et une mobilité physique (5 à 30 jours maximum).

Objectifs du programme

Le dispositif permet de développer des compétences académiques, linguistiques et interculturelles, tout en s'adaptant aux contraintes personnelles ou financières. Les mobilités hybrides sont souvent organisées autour de programmes intensifs, comme les Programmes intensifs hybrides (ou Blended Intensive Programme BIP), réunissant des étudiants de plusieurs pays autour de thématiques innovantes.

En participant à une mobilité hybride Erasmus+, les étudiants enrichissent leur parcours, renforcent leur employabilité et s'ouvrent à de nouvelles perspectives internationales.

Les activités peuvent comprendre la participation à des cours organisés dans un format d'apprentissage hybride au sein d'un Établissement d'Enseignement Supérieur partenaire de l'Université Bordeaux Montaigne, ainsi que des séances de formation et des travaux à effectuer en ligne, ou encore la participation à des programmes intensifs hybrides.

Comment participer ?

Pour participer à un programme de mobilité hybride dans le cadre d'un programme intensif hybride, **vous devez avoir été sélectionné au préalable par votre enseignant.**

Une fois sélectionné, vous serez contacté par la Direction des Relations Internationales de l'Université Bordeaux Montaigne pour débiter le processus d'inscription dans cette mobilité.

Les étapes de ma mobilité hybride

Sur le plan administratif pour cette mobilité **le Pôle Mobilité étudiante à la Direction des Relations Internationales est votre interlocuteur.**

AVANT LA MOBILITE

Etape 1 : compléter le formulaire dédié sur le portail des mobilités sortantes

Etape 2 : compléter les documents obligatoires de mobilité et transmettre au Pôle Mobilité étudiante :

- * le contrat de mobilité (Learning Agreement) sur <https://learning-agreement.eu/user/login>

- * la convention de subvention,
- * les pièces administratives demandées (charte de mobilité, Carte Européenne d'Assurance Maladie, Assurances...)

Etape 3 : faire votre demande d'aide à la mobilité sur [AQUIMOB](#)

Plus d'informations sur les aides à la mobilité ERASMUS dans le cadre d'une mobilité courte : [ici](#)

Etape 4 :

- * vérifier sa couverture santé (carte européenne d'assurance maladie),
- * organiser le transport et l'hébergement,
- * suivre, si requis, des modules en ligne préparatoires.

PENDANT LA MOBILITE

Faire compléter et signer votre attestation de séjour ERASMUS : obligatoire pour attester votre présence et pour le versement de votre aide à la mobilité ERASMUS.

APRES LA MOBILITE

- * A la fin de votre mobilité vous recevrez un lien vers un questionnaire pour votre mobilité ERASMUS+
- * Suivre, si requis, des modules en ligne
- * Versement du solde de votre aide à la mobilité
- * Renvoyer l'attestation de séjour ERASMUS sur le portail des mobilités sortantes
- * Reconnaissance de la mobilité : une activité de mobilité hybride à des fins d'études doit permettre d'obtenir au moins 3 crédits ECTS.